



Quel statut en étant expatriée ?

Par Mahafely

Bonjour,

Est-il possible d'exercer une activité en free-lance pour une société française tout en étant résidente fiscale en Algérie ?

Dans ce cadre, puis-je être rémunérée en euros pour mes prestations, et est-il possible d'exercer sans disposer d'un numéro SIRET français, en facturant depuis l'Algérie avec un statut local d'indépendante ?

Je vous remercie par avance pour vos éclaircissements.

Cordialement,

Par Marck_ESP

Bienvenue et bonjour

Ceci est une configuration courante dans le cadre de l'exportation de services.

En tant qu'indépendante en Algérie (par exemple sous le statut de l'auto-entrepreneur ou une profession libérale), vous utiliserez votre identifiant fiscal algérien (NIF).

Donc à priori pas d'obligation d'immatriculation en France.

Par Mahafely

Merci beaucoup pour votre réponse rapide